



Avocats Associés

Communiqué de presse
Paris, le 2 mars 2017

BG2V, CONSEIL DE LBO FRANCE DANS LE CADRE DE LA PRISE A BAIL PAR GROUPAMA D'UN IMMEUBLE DE 20 000 M² SITUE A NANTERRE

BG2V a conseillé LBO France, l'un des tous premiers fonds de private equity en France, dans le cadre de la signature d'un bail en l'état futur d'achèvement d'une durée de 12 ans avec Groupama.

Cette prise à bail par Groupama concerne la totalité de la surface de l'immeuble « West Park », soit 20 000 m², situé sur les Terrasses de l'Arche à Nanterre. Elle vient compléter l'ensemble immobilier destiné au futur campus de Groupama qui regroupera l'ensemble de ses collaborateurs (plus de 3 200) sur une surface de 55 000 m².

BG2V, représenté par **Quentin Leroux**, associé, a conseillé LBO France sur l'ensemble des aspects immobiliers de cette prise à bail stratégique pour Groupama et qui vient confirmer l'expertise de **BG2V** dans l'accompagnement de fonds, qu'il s'agisse d'opérations de private equity ou d'opérations immobilières complexes.

Intervenants :

- LBO France (Stéphanie Casciola et Julien Rouillon), conseillé par **BG2V** (Quentin Leroux) et le cabinet ROM (Hervé Roux), conseil technique et AMO de l'opération de restructuration.
- Groupama Immobilier (Eric Donnet, Laetitia George et Bruno Cardoso da Costa), conseillé par le cabinet **Allen & Overy** (Jean-Dominique Casalta) et par **Parella** (Olivier Neuman et Stéphane Dingoyan).
- Savills France (Bertrand Renaudeau d'Arc), mandaté en co-exclusivité avec **BNP Paribas Real Estate** pour la commercialisation.

A propos de BG2V :

BG2V est un cabinet d'avocats français indépendant créé en 2010. Composé de près de trente avocats, dont 11 associés, BG2V propose à ses clients une offre globale en Droit des affaires, tant en conseil qu'en contentieux.

Reconnus pour leurs compétences et leur engagement personnel, les associés, entourés de leurs équipes, interviennent dans les domaines du corporate/fusions-acquisitions, du private equity, des entreprises en difficulté, du droit fiscal, de la propriété intellectuelle/nouvelles technologies, du contentieux, du Droit commercial, du Droit pénal, du Droit social et de l'immobilier. Ils offrent à leurs clients des prestations personnalisées, de haute qualité et à coûts maîtrisés.

Les avocats de BG2V exercent tant en français qu'en anglais et sont admis, pour certains, à exercer, outre en France, aux Etats-Unis (Barreau de New York). Pour ses dossiers transfrontaliers (notamment en Europe continentale, dans les pays anglo-saxons et au Moyen-Orient), le cabinet a également établi des relations privilégiées avec des cabinets étrangers, qui partagent le même degré d'exigence et niveau de technicité juridique.

Pour en savoir plus : bg2v.com

Contact presse : Maria Dias, Secrétaire Général – Tel : 01 48 88 60 60 - dias@bg2v.com